

JANVIER 2018

Des nouveautés pour le stationnement

Mont de Marsan

Au 1^{er} janvier 2018, la réforme du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur. Afin d'accompagner ce changement, les élus municipaux ont souhaité repenser l'offre de stationnement en centre-ville en la rendant plus lisible et plus fonctionnelle.

Principal changement, la suppression de l'amende pour stationnement non payé ou dépassé qui laisse place au **forfait post-stationnement (FPS)**. A Mont de Marsan, le montant du FPS s'élève à 17€, avec possibilité d'être ramené à 14€ si le paiement est effectué sous 48 heures directement à l'horodateur. Pour les usagers ayant payé leur stationnement mais dont le délai est dépassé, le montant du ticket déjà réglé sera déduit du FPS.

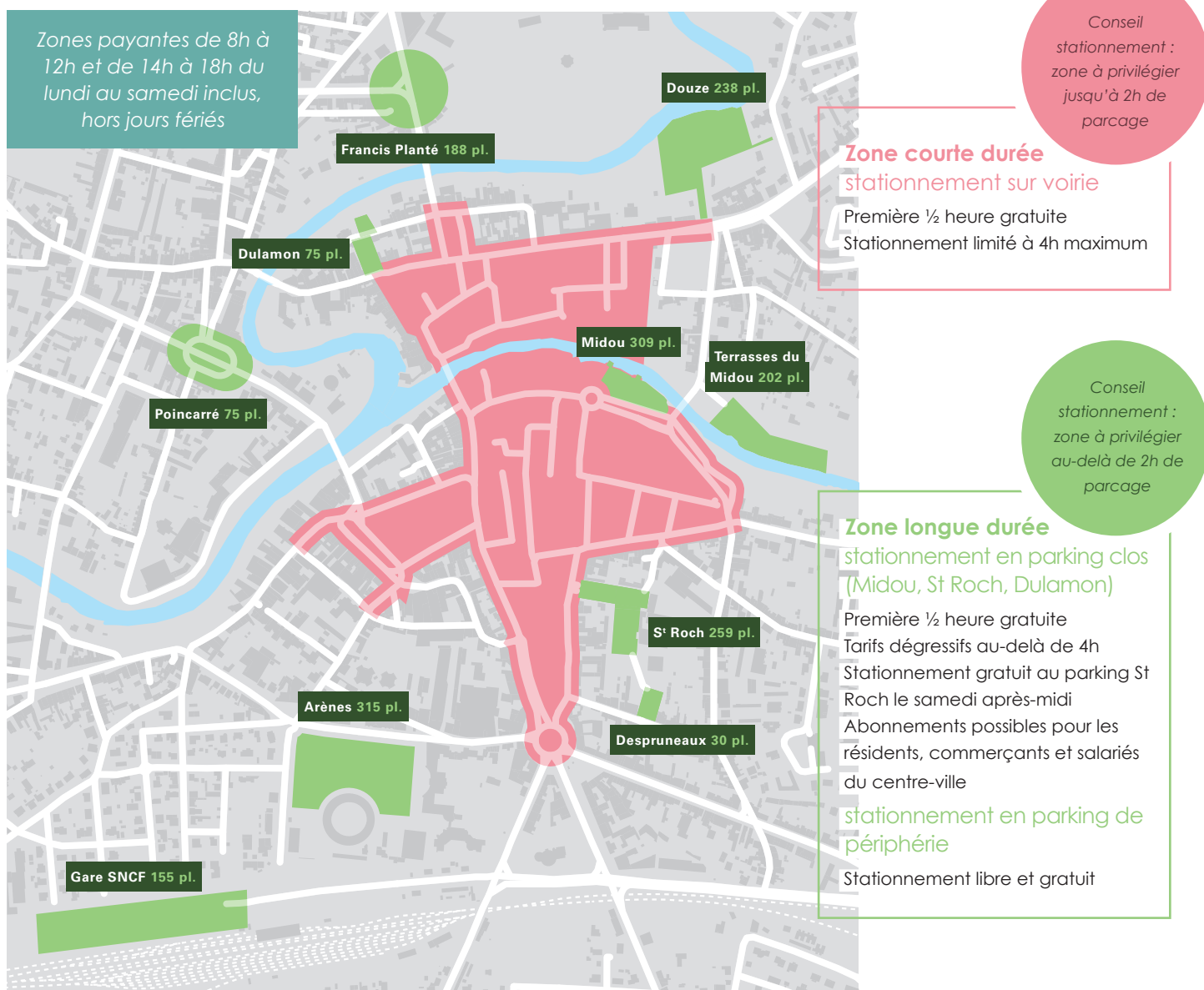
LES +

- > 30 premières minutes gratuites partout
- > Une offre de stationnement simplifiée
- > De nouveaux horodateurs connectés

Bon à savoir

Les infractions relevant du code de la route : stationnement gênant, très gênant, interdit, abusif ou dangereux sont maintenues.

DES ZONES DE STATIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES



Zones payantes de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au samedi inclus, hors jours fériés

Conseil stationnement : zone à privilégier jusqu'à 2h de parcage

Zone courte durée stationnement sur voirie

Première ½ heure gratuite
Stationnement limité à 4h maximum

Conseil stationnement : zone à privilégier au-delà de 2h de parcage

Zone longue durée

stationnement en parking clos (Midou, St Roch, Dulamon)

Première ½ heure gratuite
Tarifs dégressifs au-delà de 4h
Stationnement gratuit au parking St Roch le samedi après-midi
Abonnements possibles pour les résidents, commerçants et salariés du centre-ville

stationnement en parking de périphérie

Stationnement libre et gratuit

5 CONSEILS POUR STATIONNER ZEN

- 1** **Vous venez effectuer une course rapide ?**
 Stationnez en zone de courte durée ou de longue durée
 30 premières minutes gratuites partout
- 2** **Vous avez un rendez-vous en ville ?**
 Stationnez en zone de courte durée ou de longue durée. Au-delà de 2h, privilégiez la zone de longue durée
 30 premières minutes gratuites partout / Pour 2h de stationnement : 2,50€ en voirie et 2,00€ en parking clos
- 3** **Vous déjeunez en centre-ville ?**
 Stationnez en zone de courte durée ou de longue durée
 Stationnement gratuit entre 12h et 14h en zone de courte durée et dans les parkings clos St Roch et Dulamon
- 4** **Vous souhaitez flâner en ville et prendre votre temps ?**
 Optez pour les tarifs avantageux de la zone longue durée
 30 premières minutes gratuites / Tarifs dégressifs au-delà de 4h
- 5** **Vous travaillez ou résidez en centre-ville ?**
 Pensez aux abonnements en parking clos, des tarifs attractifs vous sont proposés

DES TARIFS UNIQUES (au 1er janvier 2018)

Stationnement sur voirie

Pour les courtes durées

HORAIRE (4h maximum)	30'	45'	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00
TARIF	GRATUIT	0,50€	1,00€	1,50€	2,50€	4,00€	7,00€	12,00€	17,00€

Stationnement en parking clos (Midou, St Roch et Dulamon)

Pour les longues durées

HORAIRE	30'	45'	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00
TARIF (Dégressifs au-delà de 4h)	GRATUIT	0,50€	1,00€	1,50€	2,00€	2,50€	3,00€	3,50€	4,00€

DE NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT CONNECTÉS

> A l'horodateur

Désormais, il vous faudra saisir votre plaque d'immatriculation pour payer votre stationnement et bénéficier des 30 premières minutes gratuites. Le paiement pourra s'effectuer en espèces ou par carte bancaire avec ou sans contact.

Vous ne payez pas votre stationnement ou vous dépassez le délai imparti ?

L'agent de contrôle établit un forfait post-stationnement (FPS) pour absence ou insuffisance de paiement. Réglez votre FPS sous 48h directement à l'horodateur, il sera alors ramené à 14€ (contre 17€ initialement). S'il y a lieu, le montant du ticket dont vous vous êtes acquitté sera déduit.

> Par mobile avec le service Whoosh

Whoosh vous permet d'obtenir votre ticket de stationnement à distance depuis l'application pour smartphone (Android et iOS) ou depuis le site www.whooshstore.fr.

Un rappel vous informera de l'expiration de votre ticket et vous pourrez prolonger à distance la durée de votre stationnement. Votre compte et vos dépenses sont consultables à tout moment.

┌ Avec la saisie de plaque, plus besoin de mettre le
ticket derrière votre pare-brise ─┐

Et toujours le PIAF

Pour simplifier vos paiements, pensez au boîtier PIAF, votre horodateur personnel à déposer sur la plage avant de votre véhicule. Ne payez que le temps stationné grâce à ce dispositif autonome et rechargeable à distance. Prix : 25€

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements

Pôle technique, 8 rue Maréchal Bosquet
Du lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-17h30 (16h30 le vendredi)
05 58 05 32 32 / stationnement@montdemarsan.fr

Et auprès des ASVP présents sur le terrain

Vente du PIAF et abonnements parkings (Midou, St Roch et Dulamon)

Parking souterrain du Midou
Allée Raymond Farbos
Du lundi au samedi 8h-17h30